

Paris, le 02 janvier 2021

« L'écriture Braille : triste anniversaire »

**Les personnes aveugles du monde entier fêteront en ce 4 janvier le 211<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Louis Braille.** Elles sont près de 10 millions sur les 5 continents à accéder à la lecture et à l'écriture grâce à l'invention de l'homme né à Coupvray, en Seine-et-Marne le 4 janvier 1809. En effet, le braille est un système universel pratiqué dans tous les pays, de la Chine à la France et s'adapte à tous les alphabets.

Il est essentiel de se rappeler qu'avant l'invention de Louis Braille, les personnes aveugles étaient réduites à l'indigence, à la mendicité. **Grâce à Louis Braille, ces mêmes personnes peuvent aujourd'hui accéder au savoir qui passe toujours par le livre.** Encore faut-il que les politiques culturelles de nos pays soutiennent la production de livres adaptés.

Tel est le cas dans nombre de pays, **malheureusement la France, patrie de Louis Braille est très loin d'être exemplaire en la matière, en Europe,** elle fait même partie des derniers de la classe. Aujourd'hui, seulement 7% des livres publiés dans notre pays sont adaptés aux personnes aveugles et amblyopes, sans doute moins s'il s'agit de la seule écriture braille. Et pourtant, près de 40 000 personnes aveugles maîtrisent parfaitement ce système. Cette situation fait réagir Vincent MICHEL, Président d'Honneur de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

« **Cette situation est intolérable, elle témoigne d'un mépris profond de notre gouvernement à l'encontre des personnes aveugles.** Refuser une politique du livre adapté, c'est refuser aux personnes privées de vue un accès à la connaissance, à l'instruction de haut niveau, à un accès normal à l'Université. Et pourtant, les solutions existent, l'informatique est aujourd'hui un puissant allié à la production du braille. Ces solutions, nos associations les ont présentées au ministère de la culture qui reste sourd et nous ballade avec des mesures dilatoires.

Disons les choses clairement, **avec 3 millions d'euros, nous pouvons permettre à nos concitoyens aveugles de lire ce qu'ils souhaitent lire, dans des délais raisonnables et au prix du marché.** C'est possible, nous savons le faire. Et à l'heure du « quoiqu'il en coûte, chacun mesurera le ridicule de cette demande. Il y manque seulement ce coup de pouce que le ministère nous refuse. Cette attitude est inacceptable et nous ne saurions attendre plus longtemps que l'on nous refuse ce droit fondamental. »



**Rappelons ici que le braille reste le seul système permettant une approche autonome du texte écrit. C'est pourquoi, il est indispensable que dans le cadre de l'éducation, le braille sous toutes ses formes soit parfaitement enseigné aux enfants aveugles.** Il convient aussi de souligner que ce système, outre la lecture et l'écriture ordinaire, permet l'approche des disciplines scientifiques les plus complexes ainsi que la pratique musicale.

**Les aveugles de France fêteront donc en ce 4 janvier la naissance de leur bienfaiteur qui repose au Panthéon.** Mais ils le feront le cœur gros face à l'attitude de leur gouvernement à leur encontre.

#### Contact presse

Ana PEREIRA,  
Responsable de Communication  
Téléphone : 01 44 42 91 96 – 06 10 58 61 62  
Email : [a.pereira@aveuglesdefrance.org](mailto:a.pereira@aveuglesdefrance.org)

